

**RÈGLEMENT DU JEU
BATRIBOX IN FEED IG
Mars à avril 2025**

Article 1 : OBJET

BATRIBOX collecte et de recyclage de piles et batteries usagées, société à responsabilité limitée au capital de 376 020€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris B sous le numéro 422 582 072, dont le siège social est situé 20 rue Saint-Georges, 75009 Paris France, organise, en partenariat avec Lidl, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « #RamèneTaPile – Instagram » sur la plateforme Instagram (ci-après désigné le « Jeu »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les internautes participants et son application par Batribox.

Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au concours.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne physique majeure capable quelle que soit sa nationalité et résident sur le territoire métropolitain français peut participer au Jeu.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les mandataires sociaux, les membres du personnel de Batribox et d'autres sociétés du groupe dont fait partie Batribox.

Une seule participation par internaute participant (même compte Instagram, même pseudo, même adresse email) par publication ne sera prise en compte.

À tout moment et notamment lors de l'attribution des lots, Batribox se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. La participation en ligne de toute personne non autorisée à participer au Jeu ou pour laquelle être prise en compte par Batribox et entraînera l'annulation de la participation au Jeu. Batribox se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure du Jeu tout participant internaute suspect.

Seules les participations faites sur les comptes Instagram suivant seront prises en comptes :
<https://www.instagram.com/batribox/>
<https://www.instagram.com/lidlfrance/>

Article 3 : LOTS

Dans le cadre du Jeu, cent (100) lots sont à gagner, à savoir :

- Soixante-trois (63) bons d'achat d'une valeur totale de 530€, répartis comme suit :
 - o Dix (10) bons de 20€ de valeur unitaire (Ci-après désignés « **Lot de BON D'ACHAT 20€** »
 - o Treize (13) bons de 10€ de valeur unitaire (Ci-après désignés « **Lot de BON D'ACHAT 10€** »
 - o Quarante (40) bons de 5€ de valeur unitaire (Ci-après désignés « **Lot de BON D'ACHAT 5€** »
- Trois cent (300) euros de produits Lidl, comprenant :
 - o Quatre (4) Kits de nettoyage vélo CRIVIT (valeur unitaire : 8,99€). (Ci-après désignés « **Lot KIT NETTOYAGE VÉLO** »
 - o Dix (10) mini-pompes (valeur unitaire : 6,99€). (Ci-après désignés « **Lot MINI-POMPE** »
 - o Trois (3) jeux d'outils vélo PARKSIDE (valeur unitaire : 14,99€). (Ci-après désignés « **Lot JEU D'OUTILS VÉLO** »
 - o Dix (10) compteurs pour vélo CRIVIT (valeur unitaire : 7,99€). (Ci-après désignés « **Lot COMPTEUR VÉLO** »
 - o Dix (10) sacoches de vélo (valeur unitaire : 5,99€) (Ci-après désignés « **Lot SACOCHE DE VÉLO** »

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire ou contre tout autre lot. L'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de nature et de valeur équivalentes en cas de nécessité.

Article 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le Jeu est accessible du 31 mars à partir de 9h00 jusqu'au 3 mai à 23h59, sur les comptes Instagram <https://www.instagram.com/batribox/> et <https://www.instagram.com/lidlfrance/>

Pour participer au Jeu, les internautes participants doivent, entre le 31 mars 2025 à partir de 9h00 et jusqu'au 3 mai 2025 à 23h59 :

1. Se connecter via leur compte Instagram sur www.instagram.com ;
2. Se rendre sur l'un des comptes Instagram suivants : <https://www.instagram.com/batribox/> ou <https://www.instagram.com/lidlfrance/>
3. S'abonner au compte Instagram [@batribox](https://www.instagram.com/batribox/) et [@lidlfrance](https://www.instagram.com/lidlfrance/) et être abonné au moment du tirage au sort ;
4. Liker le post
5. Commenter avec le nombre de fois où le mot « Lidl » apparaît dans la grille de mots mêlés

Article 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

1) Lots BON D'ACHAT :

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des commentaires du post du jeu.

Toute participation au Jeu incomplète ne pourra être prise en compte par Batribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les soixante-trois (63) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot BON D'ACHAT, répartis comme suit :

- Dix (10) gagnants recevront un bon d'achat de 20€ ;
- Treize (13) gagnants recevront un bon d'achat de 10€ ;
- Quarante (40) gagnants recevront un bon d'achat de 5€.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Batribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Dans ce cas, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner les nouveaux gagnants.

Tout lot non réclamé dans les délais impartis ne sera pas remis en jeu.

Les internautes participants gagnants des Lots BON D'ACHAT recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Batribox, dans un délai de (1) mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Batribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Batribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Batribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Batribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

2) Lots KIT NETTOYAGE VÉLO :

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des commentaires du post du Jeu.

Toute participation au Jeu incomplète ne pourra être pris en compte par Batribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les quatre (4) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot KIT NETTOYAGE VÉLO chacun.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Batribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les internautes participants gagnants des Lots KIT NETTOYAGE VÉLO recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Batribox, dans un délai de (1) un mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Batribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Batribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines

données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Batribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Batribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

3) Lots MINI-POMPE :

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des messages reçus en DM.

Toute participation au Jeu inexacte ou incomplète ne pourra être pris en compte par Batribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les quatre (4) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot MINI-POMPE chacun.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Batribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les internautes participants gagnants des Lots KIT NETTOYAGE VÉLO recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Batribox, dans un délai de (1) un mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Batribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Batribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message

d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Batribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Batribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

4) Lots JEU D'OUTILS VÉLO :

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des messages reçus en DM.

Toute participation au Jeu inexacte ou incomplète ne pourra être pris en compte par Batribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les quatre (4) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot JEU D'OUTILS VÉLO chacun.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Batribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les internautes participants gagnants des Lots KIT NETTOYAGE VÉLO recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Batribox, dans un délai de (1) un mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Batribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Batribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des

défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Battribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Battribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

5) **Lots COMPTEUR VÉLO :**

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des messages reçus en DM.

Toute participation au Jeu inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte par Battribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les quatre (4) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot COMPTEUR VÉLO chacun.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Battribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les internautes participants gagnants des Lots KIT NETTOYAGE VÉLO recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Battribox, dans un délai de (1) un mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Battribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Battribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les

internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Battribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Battribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

6) Lots SACOCHE DE VÉLO :

Les internautes participants gagnants seront tirés au sort le 5 mai 2025 à partir des messages reçus en DM.

Toute participation au Jeu inexacte ou incomplète ne pourra être pris en compte par Battribox pour la participation au Jeu et pourra entraîner l'annulation du tirage et la désignation d'un autre participant internaute gagnant lors d'un nouveau tirage au sort.

Les quatre (4) internautes participants gagnants recevront un (1) Lot SACOCHE DE VÉLO chacun.

Les internautes participants gagnants seront contactés par message privé via leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au Jeu afin d'être informés de leur gain. Ils seront invités à fournir leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à Battribox afin d'organiser la remise des lots à l'adresse mail suivante : lbautista@comdesenfants.fr.

Les internautes participants gagnants ne transmettant par leurs Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr avant le 19 mai 2025 à 23h59 ou ne fournissant pas une adresse postale en France métropolitaine ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les internautes participants gagnants des Lots KIT NETTOYAGE VÉLO recevront leur lot par voie postale à l'adresse postale communiquée à Battribox, dans un délai de (1) un mois à compter de la communication des Coordonnées par le participant internaute gagnant.

En cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs lots, le délai de (1) un mois pourra être prolongé par Battribox sans que les internautes participants gagnants puissent percevoir une quelconque indemnité à ce titre.

Batribox ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non fourniture du lot à un participant internaute gagnant due à (i) des coordonnées erronées notamment une adresse email/postale erronée, l'adresse email/postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants gagnants à l'adresse mail lbautista@comdesenfants.fr, (ii) des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information au participant internaute gagnant, (iv) l'absence de protection de certaines données du participant internaute gagnant contre des détournements éventuels des données personnelles de ce dernier. Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par Batribox.

Les lots sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise, (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, Batribox se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que le participant internaute gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

Article 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande de tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion. La demande doit être faite sur papier libre indiquant le nom, prénom, adresse postale complète et adresse mail valide du participant internaute ainsi que la date et l'heure ou les heures de participation au Jeu, accompagné d'un R.I.B. d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un R.I.P. d'un compte postal ouvert en France et d'un justificatif d'abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion et adressée par courrier postal à compter de la date de clôture du Jeu et au plus tard dans les huit (8) jours ouvrables suivant la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

BATRIBOX
Service Marketing et Développement
20 rue Saint-Georges
75009 PARIS

Toute demande de remboursement incomplète ou ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourra être prise en compte par Batribox pour le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de timbre de la demande de remboursement seront remboursés, sur la base du tarif lent « Lettre » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement, sur simple demande accompagnant la demande de remboursement.

Les frais de connexion Internet seront remboursés à tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion sur la base d'un temps de connexion estimé à trois (3) minutes nécessaires par participation au Jeu au tarif de

deux centimes (0,02) d'euros toutes taxes comprises la minute, soit un remboursement total par participation et par connexion de six centimes (0,06) d'euros toutes taxes comprises.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant internaute ayant participé au Jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Un quelconque remboursement ne peut intervenir qu'à la seule condition qu'il y ait eu un débours réel de la part du participant internaute sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Il est rappelé que tout accès aux sites internet présentant le Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou d'un abonnement illimité ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par le participant internaute pour son usage d'Internet en général et que le fait pour le participant internaute de se connecter aux sites internet pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Batribox se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle jugerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion internet correspondant à l'ensemble des participations et connexions d'un même participant internaute au cours de toute la durée du Jeu, dans la limite d'une seule participation et connexion maximum par participant internaute, même nom, prénom et adresse postale sera prise en compte par Batribox. Le remboursement des frais de connexion internet se fera sur la base du nombre de participations et connexions mentionnées dans la demande de remboursement et après vérification par Batribox de l'exactitude du nombre de participations et connexions pour lesquelles un participant internaute demande le remboursement des frais de connexion Internet.

Les frais de connexion internet et ceux de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés généralement dans les soixante (60) jours suivant la réception de ladite demande.

Article 7 : EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Batribox se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute blessure, invalidité, perte, accident et/ou dommage causés aux internautes participants gagnants du fait de la jouissance des lots décernés dans le cadre du Jeu. Les internautes participants gagnants renoncent à exercer toutes revendications et/ou recours liés à l'attribution et/ou à la jouissance des lots gagnés.

Batribox se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de modifier, d'écourter ou de prolonger le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Batribox n'est en aucun cas responsable de la variabilité des délais postaux.

Batribox se dégage de toute responsabilité en cas de défaillances techniques, matérielles ou logicielles du site du Jeu, de quelque nature que ce soit, notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas le bon déroulement du Jeu.

Article 8 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement du Jeu est expressément régi par le droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu (et ce compris la désignation du gagnant) et le présent règlement. S'il le souhaite, tout participant internaute pourra faire la demande d'une copie du présent règlement du Jeu à l'adresse suivante :

BATRIBOX
Service Marketing et Développement
20 rue Saint-Georges
75009 PARIS

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de Batribox.

Tout différend ou litige concernant le Jeu sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la juridiction compétente de Caen.

Article 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou exploitation de tout ou partie des éléments au composant le compte Instagram <https://www.instagram.com/batribox/> et tout support sur lequel est présenté le Jeu ou apposés sur les lots, sont strictement interdites.

Les marques figurant sur le compte Instagram <https://www.instagram.com/batribox/> et sur les supports sur lequel est présenté le Jeu ou apposées sur les lots, sont la propriété pleine et entière des sociétés du groupe dont fait partie Lidl et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de leur protection.

Article 10 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants gagnants sont collectée et traitées par Batribox pour les besoins du jeu concours.

Les participants gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données ou d'opposition à leur traitement, ainsi que la faculté de définir des directives relatives à leur sort en cas de décès. Les participants gagnants peuvent exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : lbautista@comdesenfants.fr

Pour plus d'informations sur le traitement de leurs données, les participants gagnants peuvent consulter la Politique de Confidentialité de Batribox : <https://www.batribox.fr/politique->

[confidentialite#:~:text=BATRIBOX%20\(ci%2Daprès%20dénommé%20«,%20caractère%20pe
rsonnel%20sont%20utilisées.](#)